VILLE D'ARDENTES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.
Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.
Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il vous est donc proposé d'examiner rétrospectivement la structure et l'évolution des dépenses et recettes municipales et de réaliser une étude prospective en intégrant le contexte international et national pour évaluer nos marges de manœuvres pour élaborer le budget primitif 2025.

1- Rétrospective financière

La situation financière d'une commune s'apprécie selon l'autofinancement brut (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) qui doit couvrir le remboursement du capital de la dette inscrit en section d'investissement.
Le reliquat, s'il est positif (autofinancement net), participe alors au financement des dépenses d'investissement en complément des autres produits et de l'emprunt.

	2020	2021	2022	2023	2024 PROVISOIRE*
recettes réelles de fonctionnement	**3 319 399**	**3 378 132**	**3 728 892**	**3 669 947**	**3 883 248**
impôts et taxes	1 998 295	1 977 554	2 120 481	2 275 739	2 306 317
dotations et participations	772 156	791 590	803 205	779 368	725 660
autres produits	548 948	608 988	805 206	614 841	851 271
dépenses réelles de fonctionnement	**2 394 544**	**2 489 089**	**2 710 086**	**2 962 322**	**3 156 251**
charges de personnel	1 490 446	1 541 814	1 728 176	1 776 317	1 887 605
autres dépenses de gestion	852 915	901 803	941 737	1 150 272	1 218 402
intérêt de la dette	51 183	45 471	40 173	35 732	50 244
Autofinancement brut	**924 855**	**889 043**	**1 018 806**	**707 625**	**726 997**
remboursement capital de la dette	258 605	231 638	236 926	242 349	253 337
autofinancement net	**666 249**	**657 406**	**781 880**	**465 276**	**473 660**

dépenses équipement	**679 909**	**1 175 358**	**1 434 191**	**1 335 696**	**2 290 861**

** Non validé par le comptable public*

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Recettes de fonctionnement	3 360 170	3 452 860	3 331 899	3 392 057	3 781 562	3 672 645	3 885 633
Dépenses de fonctionnement	2 775 471	2 941 390	2 612 219	2 682 131	3 127 503	3 212 332	3 513 007

* non validé

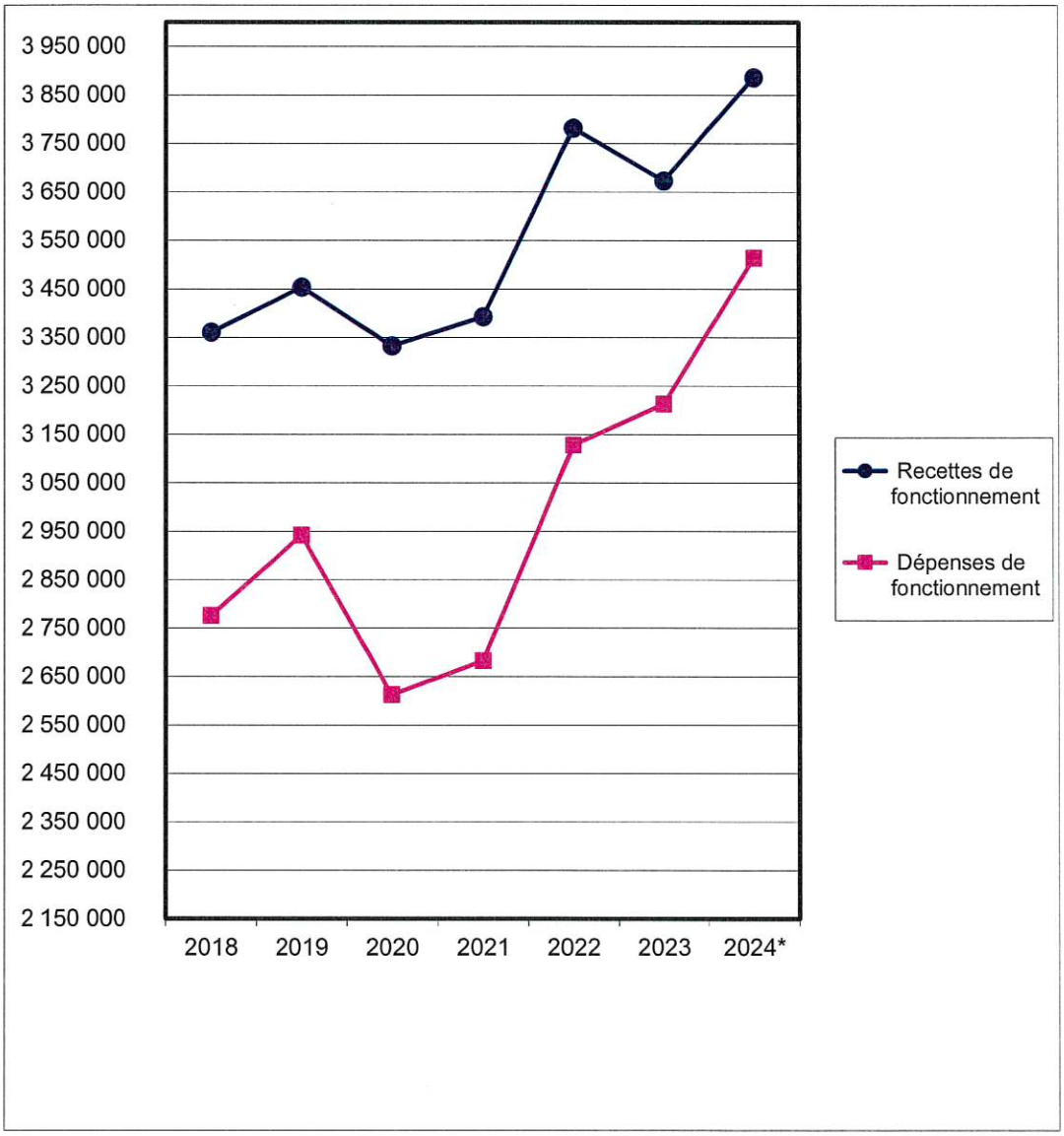

Répartition recettes de fonctionnement année 2024

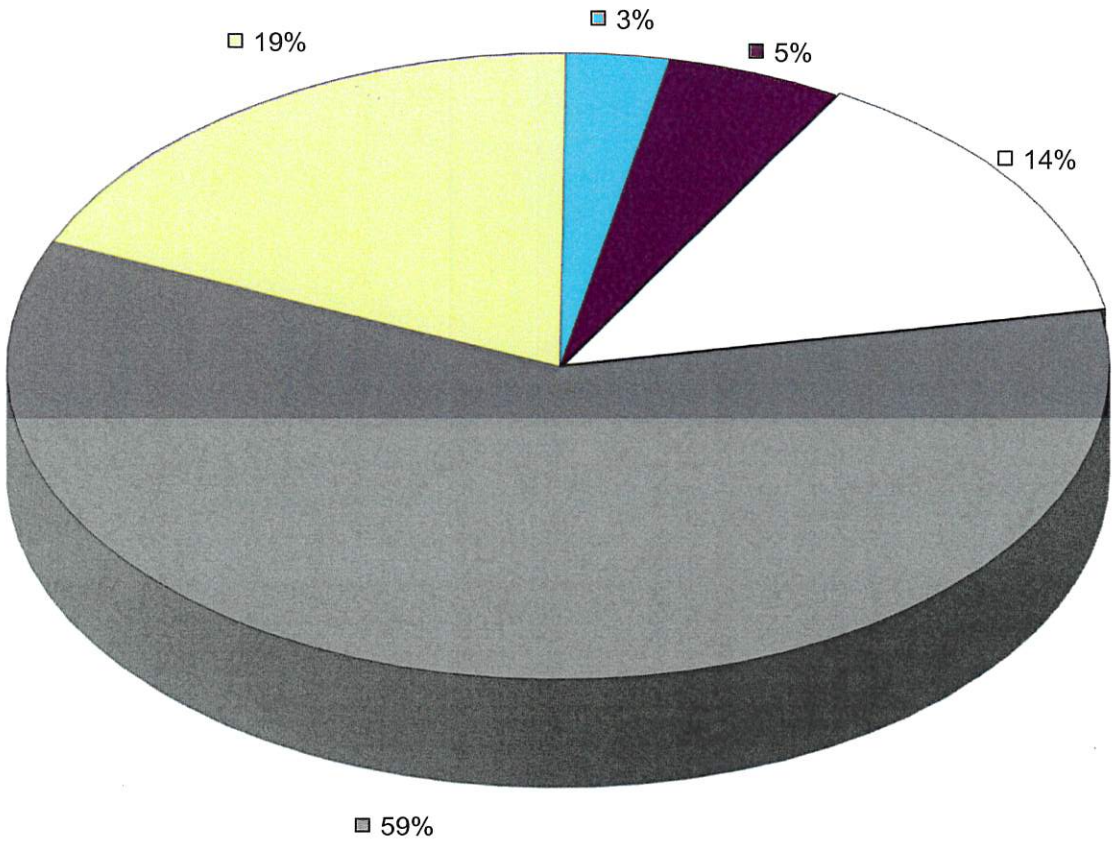

- 70 ventes des services et du domaine
- 73 impôts et taxes
- 74 dotations, subventions et participations
- 75 autres produits de gestion
- 76 produits financiers + 77 produits exceptionnels + 64 atténuation de charges

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
chapitre 70 produits des services	448 449	479 378	402 931	474 209	476 602	493 778	536 875
chapitre 73 impôts et taxes	1 968 887	1 986 142	1 998 295	1 977 554	2 120 481	2 275 739	2 306 317
chapitre 74 dotations subventions	697 942	725 733	772 156	791 590	803 205	779 368	725 660
chapitre 75 autres produits gestion courante	118 475	114 399	96 092	81 425	77 944	97 535	117 442
chapitre 76 produits financiers	3	3	2	-	-	-	5
chapitre 77 produits exept. sorties actifs	85 875	197 300	17 791	24 411	202 410	2 698	139 937
chapitre 042 opération d'ordre			12 500	14 384	52 670	-	2 386
chapitre 013 rembt charge personnel	40 538	39 905	32 132	28 484	48 251	23 528	57 012
	3 360 170	3 542 860	3 331 899	3 392 057	3 781 562	3 672 645	3 885 633

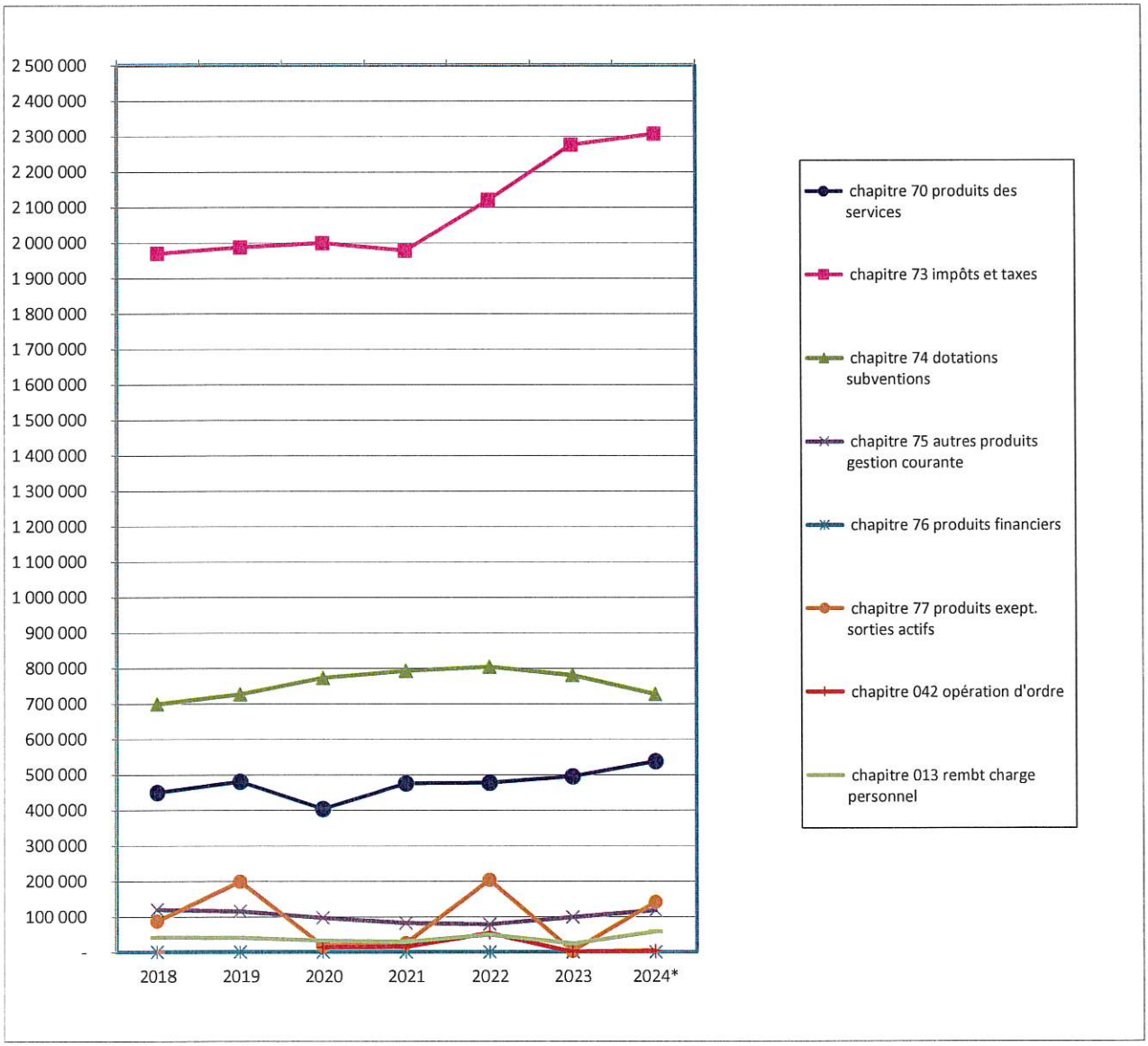

Répartition des dépenses de fonctionnement année 2024

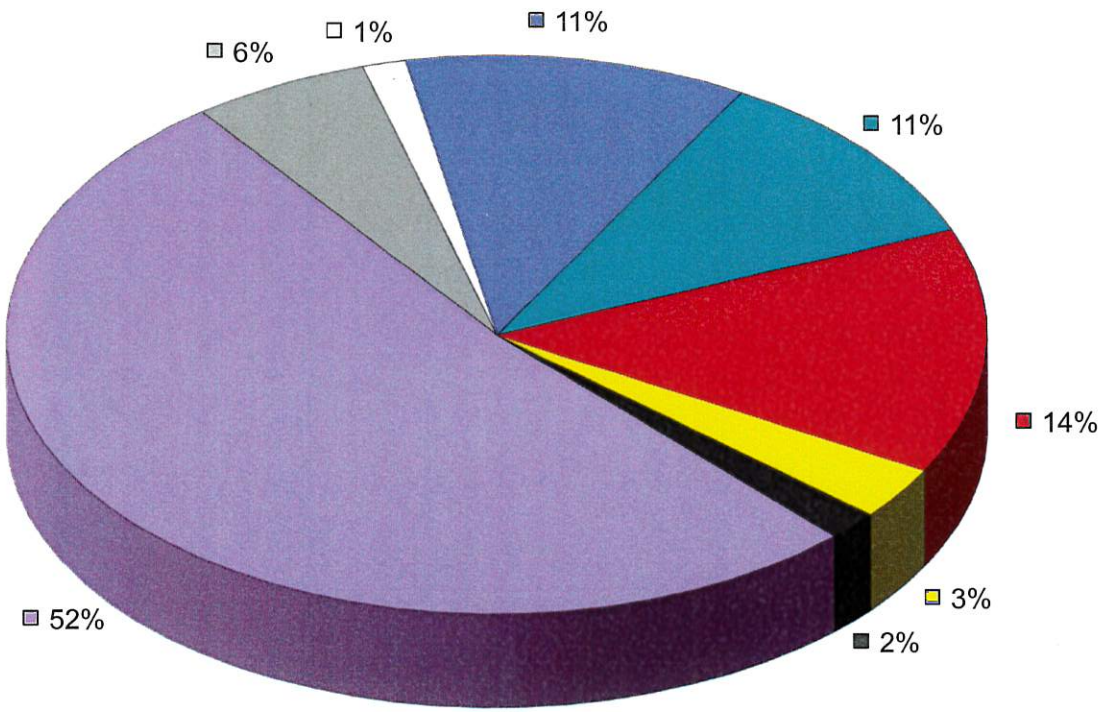

- 60 achats et variation des stoks
- 61 services extérieurs
- 62 autres services extérieurs
- 63 impôts, taxes, versements assimilés
- 64 charges de personnel
- 65 autres charges de gestion
- 66 charges financières
- 67 charges exceptionnelles + 014 atténuation de produits+68 amortissements

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
chapitre 011 charges à caractère général	663 710	736 223	624 491	681 239	710 836	894 951	971 565
chapitre 012 charges de personnel	1 486 237	1 544 503	1 490 446	1 541 814	1 728 176	1 776 317	1 887 605
chapitre 65 charges de gestion courante	193 064	174 889	177 623	169 902	184 143	204 465	206 083
chapitre 66 charges financières	63 274	57 281	51 183	45 471	40 173	35 732	50 244
chapitre 67 charges exceptionnelles	35 712	127 197	3 337	2 326	236 877	681	2 430
chapitre 042 opérations d'ordre	279 811	253 175	217 675	194 003	181 280	250 010	356 756
chapitre 014 atténuation de charges	53 663	48 122	47 464	47 375	46 018	50 174	38 324
	2 775 471	2 941 390	2 612 219	2 682 131	3 127 503	3 212 332	3 513 007

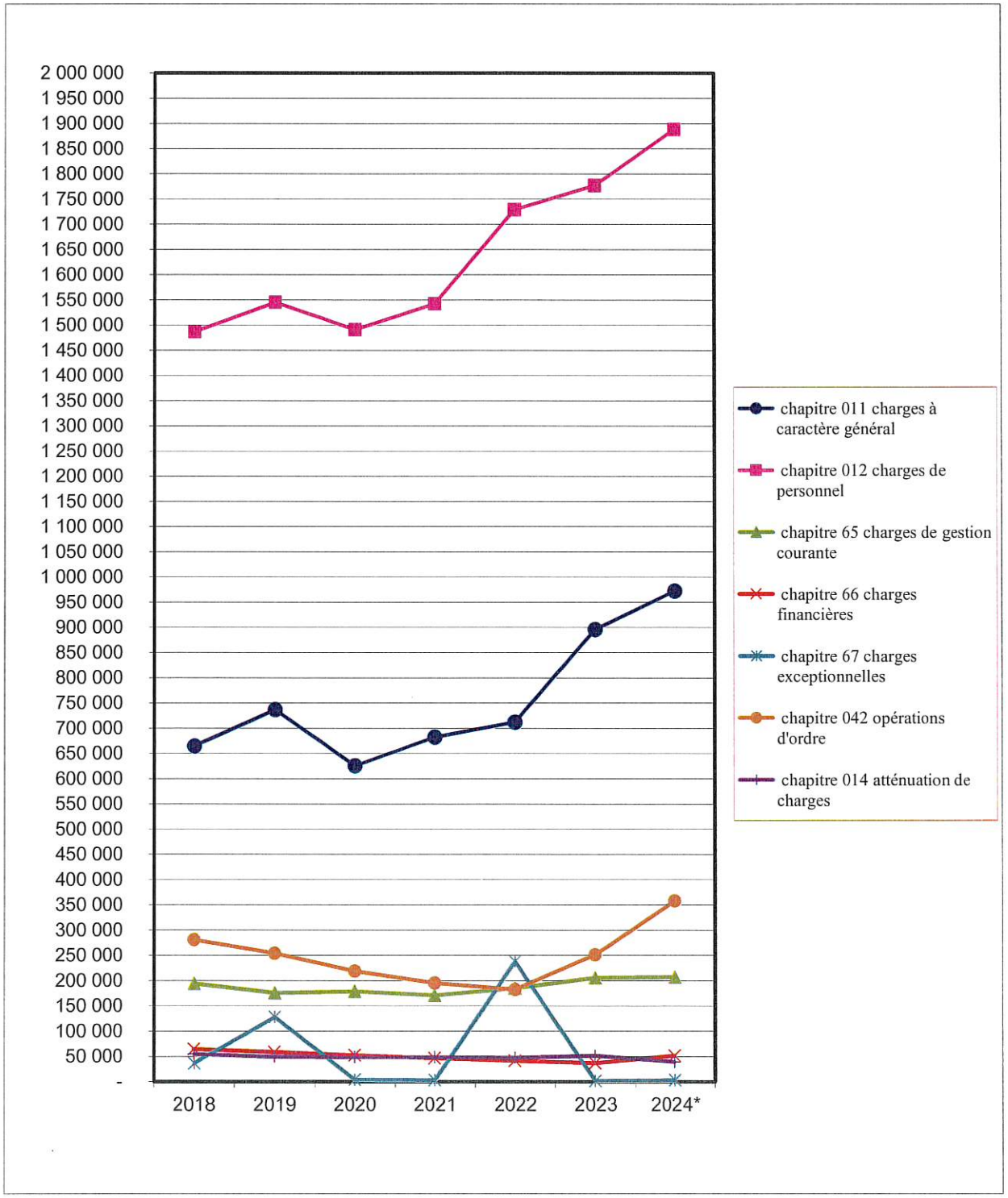

RATIOS de la Commune d'après les résultats de l'année 2024
par rapport aux ratios 2023 des communes ayant la même strate de population
(Communes de 3 500 à 5 000 habitants)
(défini par le décret pris pour l'application de l'article 13 de la loi de février 1992)

					maj 30/01/2025		
DONNEES	Ardentes 2021	moyenne de la strate 2021	Ardentes 2022	moyenne de la strate 2022	Ardentes 2023	moyenne de la strate 2023	Ardentes 2024
Dépenses réelles de fonctionnement en €. / habitant	631	843	695	904	741	952	797
Produits des impositions directes en €. / habitant	352	457	367	479	399	520	384
Recettes réelles de fonctionnement en €. / habitant	856	1040	964	1104	921	1166	980
Dépenses d'équipement brut en €. / habitant	295	320	367	359	342	387	578
Encours de la dette en €. / habitant	566	717	510	726	543	710	543
Dotation Globale de Fonctionnement en €. / habitant	☆ 152	149	☆ 156	150	☆ 162	156	☆ 164
Dépenses de personnel en €. / habitant	384	458	430	489	449	507	462
Pourcentage des dépenses de personnel sur les les dépenses réelles de fonctionnement	60,80%	54,33%	61,87%	54,09%	60,69%	53,30%	59,81%

☆ 162 €. / habt = DGF + dotations + compensations
80,88€./ habitant pour Ardentes en tenant compte de la DGF uniquement
(les ratios moyenne de la strate population ne tiennent pas compte des dotations et compensations)

2- Le contexte économique et financier pour les orientations 2025

Contexte international et national :

❖ Contexte mondial :

- ✓ La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

- ✓ La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

- ✓ Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

❖ Zone euro :

- ✓ Une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. Mais la dynamique de la croissance est très hétérogène entre les pays.

- ✓ L'inflation est estimée à 1,8 % en 2025 après 2,3 % .

- ✓ Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon des estimations de la Caisse d'épargne, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

❖ Contexte national :

A ce jour, contrairement aux autres années, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 n'est toujours pas voté.

Tout d'abord, le 9 juin dernier, la dissolution de l'Assemblée nationale a en effet suspendu les échanges interministériels préparatoires au budget pour 2025. Néanmoins, le Gouvernement en

charge des affaires courantes a poursuivi les travaux techniques, permettant la transmission à l'ensemble des ministères des plafonds prévisionnels de crédits et d'emplois le 20 août dernier.

Puis fait exceptionnel dans le déroulement législatif et politique de la Vème République, le projet de loi de Finances pour 2025 a été rejeté le 4 décembre dernier. Le gouvernement de Michel BARNIER constitué le 5 septembre 2024 a été renversé par une motion de censure après avoir eu recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans vote le projet de loi de Financement de la sécurité sociale pour 2025.

Une conséquence de cette démission forcée fut l'arrêt de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) par le Sénat.

Dans ce contexte exceptionnel, une loi dite spéciale a été adoptée le 20 décembre 2024 pour assurer la continuité de la vie nationale et l'exécution des services publics.

Un projet de loi de Finances pour 2025 devrait être adopté d'ici la fin du premier trimestre.

Il est bien entendu que tant que le projet de finances 2025 ne sera pas voté, les décisions restent inchangées par rapport à 2024.

En conséquence, pour élaborer le PLF 2025, le Gouvernement retient pour l'année 2024, une prévision de croissance de 1,1 %, un déficit public de 6,1 % et un ratio d'endettement par rapport au PIB qui devrait atteindre 112,9%.

En 2024, l'économie française continue de démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. Pour l'année 2025, la prévision de croissance s'élèverait à nouveau à 1,1% et serait tirée essentiellement par un redressement de la demande intérieure privée dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation.
En moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) française s'établirait à 2,3 % en 2024 et il est attendu en 2025 que l'inflation se stabilise sous les 2%.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.
Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.
En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

Résultante du déficit, la dette publique, toutes entités publiques confondues, qui pesait 97,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) avant la crise sanitaire devrait s'établir à 112,9 % du PIB en 2024 et 114,7 %, soit 4,9 points de plus que la trajectoire définie dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

3- Principales mesures du PLF 2025 intéressant les collectivités locales

Dans le cadre de la reprise de l'examen par le sénat du Projet de loi de finances 2025 en janvier, le projet de loi de finances 2025 doit encore franchir l'étape du conseil constitutionnel en attendant sa promulgation à la fin du mois.

Les collectivités retiendront notamment la ponction importante sur leurs recettes et l'amputation de moitié du Fonds vert.

L'effort brutal demandé initialement aux communes, EPCI, départements et régions de 5 milliards d'euros à prélever sur leurs recettes a été allégé et ramené à une ponction de 2,2 milliards d'euros. Cette contribution demandée aux collectivités représente encore un effort important.

- Principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la DGF pour 2025 devrait être maintenue au niveau de 2024 avec 27.24Md€

- Pour les dotations de péréquation, une croissance identique à 2024 devrait être appliquée :
  - dotation de solidarité rurale : +150M €
  - dotation de solidarité urbaine : + 140M €

- Le FCTVA : Dans le projet de loi de finances initial, il était prévu une réduction du taux du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) de 16,404% à 14,850% à partir du 1er janvier 2025. De plus, le dispositif sera recentré sur son objectif initial : soutenir les dépenses d'investissement des collectivités. Certaines dépenses, comme l'entretien des bâtiments publics, la voirie, les réseaux, ou encore les prestations de cloud computing, seront exclues de l'assiette du FCTVA.

  Lors de la reprise de l'examen du PLF 2025 en janvier, le Sénat a choisi de supprimer purement et simplement cette mesure qui devait raboter le FCTVA de près de 800 millions d'euros rien qu'en 2025.

- Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) devraient être maintenues au niveau historiquement élevé de 2 Md €.
  Par contre il est prévu que le Fonds vert soit réduit de 2,5 Md € à 1 Md €

Il est bien entendu que comme le projet de loi de finances n'est pas voté, les décisions restent inchangées par rapport à 2024.
Toutefois, il semble prudent d'intégrer certaines conséquences du projet de loi de finances lors de l'élaboration de notre prochain budget de la commune.

4- Prospective financière

En raison du contexte d'incertitudes budgétaires que nous traversons, il ressort que les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement des collectivités continuent de rester limités, voire d'être réduits.

Par ailleurs, la hausse de la masse salariale peu compensée, l'évolution de carrière des agents, la hausse des services et des assurances notamment et le coût des matières premières vont absorber les maigres augmentations des dotations de l'Etat.

Afin de maintenir les possibilités de développer certaines offres de service, la municipalité va devoir faire progresser les taux de 2% car la révision des bases en 2025 ne dépasse pas 1,7%.

C'est pourquoi notre budget devra tenir compte de cet état de fait.
En conséquence, plusieurs grands axes vont être poursuivis, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la réalisation des investissements en cours.

a- Les recettes de fonctionnement

Les dotations :
Malgré une augmentation de l'enveloppe consacrée aux dotations de péréquation, il convient toutefois de rester prudent dans nos prévisions car cela ne se traduit pas obligatoirement par un maintien pour chaque collectivité.

Les impôts directs :
La hausse du produit des 3 taxes « ménages » (TH, TFB et TFNB) résultera de l'évolution physique des bases d'imposition et de la revalorisation forfaitaire des bases.
Depuis 2018, le glissement annuel de l'ICPH constaté au mois de novembre correspond au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année suivante. Ces valeurs locatives cadastrales servent ensuite de base de calcul pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. Les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre ressortent à 1,7% sur un an.
Une augmentation des taux des impôts directs locaux de 2% est envisagée en 2025.

L'attribution de compensation :
Le montant de l'attribution de compensation versé par la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en 2025, sera maintenue à 280 283€ (sauf si de nouvelles compétences sont transférées).

Produits des domaines :
Dans le contexte actuel, nombreuses familles rencontrent des problèmes financiers, un ajustement des recettes liées aux services proposés à la population sera à prévoir.

Atténuations de charges :
Suite au renouvellement du nouveau marché pour l'assurance du personnel en 2024, les frais pour maladie ordinaire ne sont plus remboursés.

b- Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général et de gestion courante :

L'objectif est de contrôler l'évolution des crédits pour les maintenir à un niveau proche du niveau actuel tout en prenant en compte :

- L'évolution des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des matières premières. Les charges d'entretien et de maintenance externalisées connaitront également une progression sensible et le niveau des charges à caractère général sera également impacté par la renégociation du marché d'assurances dans un contexte rendu très défavorable aux collectivités territoriales.
- La maîtrise des crédits alloués aux différents services et aux associations
- La maîtrise des crédits alloués à la sécurité

Les charges de personnel :

Une augmentation de la masse salariale est à prévoir afin de prendre en compte l'application des mesures réglementaires qui se sont imposées à la collectivité en 2024 et qui se poursuivent en 2025 :

- Versement d'une indemnité différentielle pour les stagiaires et titulaires en bas de grille indiciaire (et inférieure au nouveau montant du SMIC),
- Augmentation d'un point de la cotisation URSSAF pour les agents titulaires au 1er janvier 2025.
- Augmentation du taux de cotisation au CDG36 (0.80% au lieu de 0.75%)
- Augmentation possible du SMIC en 2025
- Augmentation de la contribution CNRACL (part employeur) de 4 points sur 2025 puis de 4 points à nouveau sur les années 2026 et 2027.
- Le remboursement de notre quote-part pour le poste de chef de projet PVD
- Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement des carrières) des agents en place
- Le remplacement des personnes en arrêt maladie
- Augmentation de la participation actuelle versée aux agents justifiant de la souscription à un contrat de prévoyance, avec un passage à 7€ par mois par agent (contre 1€ précédemment).

Les charges financières :

Le montant du remboursement des intérêts pour 2025 est estimé à 48 308.09€.
Cette hausse est due à la fin de la mobilisation en 2024 de l'emprunt de 650 000€ pour la construction de l'extension de l'école.

Extinction de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	320 567,64 €	48 308,09 €	272 259,55 €	2 149 394,72 €
2026	199 645,51 €	43 091,73 €	156 553,78 €	1 877 135,17 €
2027	199 645,51 €	40 032,88 €	159 612,63 €	1 720 581,39 €
2028	199 801,67 €	37 060,29 €	162 741,38 €	1 560 968,76 €
2029	199 645,51 €	33 703,59 €	165 941,92 €	1 398 227,38 €
2030	199 645,51 €	30 429,24 €	169 216,27 €	1 232 285,46 €
2031	199 645,51 €	27 079,06 €	172 566,45 €	1 063 069,19 €
2032	184 048,93 €	23 610,39 €	160 438,54 €	890 502,74 €
2033	168 654,12 €	20 626,82 €	148 027,30 €	730 064,20 €
2034	134 435,52 €	17 466,16 €	116 969,36 €	582 036,90 €
2035	134 435,03 €	14 869,84 €	119 565,19 €	465 067,54 €
2036	46 647,96 €	12 732,15 €	33 915,81 €	345 502,35 €
2037	46 647,96 €	11 416,21 €	35 231,75 €	311 586,54 €
2038	46 647,96 €	10 049,22 €	36 598,74 €	276 354,79 €
2039	46 647,96 €	8 629,18 €	38 018,78 €	239 756,05 €
2040	46 647,96 €	7 154,06 €	39 493,90 €	201 737,27 €
2041	46 647,96 €	5 621,70 €	41 026,26 €	162 243,37 €
2042	46 647,96 €	4 029,89 €	42 618,07 €	121 217,11 €
2043	46 647,96 €	2 376,29 €	44 271,67 €	78 599,04 €
2044	34 985,93 €	658,56 €	34 327,37 €	34 327,37 €
TOTAUX	**2 548 340,07 €**	**398 945,35 €**	**2 149 394,72 €**	

Emprunts en cours

Emprunt 2010 Caisse Epargne de 1.312.500 € sur 15 ans (fin en 2025)

Emprunt 2010 DEXIA de 187.500 € sur 15 ans (fin en 2025)

Crédit Agricole : 475.000 € sur 16 ans (fin en 2033)

Crédit Agricole : 414.884,04 € sur 15 ans (fin en 2032)

Crédit Agricole : 1 500 000€ sur 20ans (fin en 2035)

Banque des Territoires : 650.000€ sur 20 ans (fin en 2044)

c- Les priorités en Investissement

Les principaux projets sur 2025 sont les suivants :

- ✓ Aménagement locaux école St Martin
- ✓ Végétalisation cour de l'école des 2 Rives
- ✓ Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » poursuite de l'étude du réaménagement de la passerelle
- ✓ Restauration de l'église Saint-Martin (dernière tranche)
- ✓ Travaux d'entretien des bâtiments
- ✓ Installation vidéo protection
- ✓ Travaux cimetière : ossuaire et jardin du souvenir
- ✓ Programme VRD
- ✓ Acquisitions de matériel et mobilier
- ✓ Acquisitions foncières

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces investissements, il sera nécessaire

- D'obtenir les subventions sollicitées
- D'inscrire les ventes de bâtiments actées.